

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 9

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1910</i>	117	4. <i>Mouvement syndical international</i>	128
2. <i>La revision de la loi fédérale sur les fabriques</i>	123	5. <i>Faits divers</i>	128
3. <i>Organisation syndicale et sociétés coopératives</i>	126	6. <i>Union suisse des fédérations syndicales (Rapport de gestion)</i>	129

Le mouvement syndical suisse en 1910.

III.

Administration et service des dépenses des fédérations syndicales.

Avant d'examiner les résultats de notre statistique sur les dépenses des fédérations syndicales, nous devons relever certains points concernant l'emploi des chiffres présentés en comparaison.

D'abord, nous devons mettre nos lecteurs en garde contre la méthode de jugement abstrait, basée uniquement sur la comparaison des chiffres en présence. Ces jugements ou conclusions ne tiennent aucun compte des grandes différences existant entre les fédérations au sujet de leur grandeur, de leur composition, de leur état de membres, de leur constitution intérieure et des conditions extérieures qui, souvent, influencent les fédérations d'une façon tout à fait diverse.

Sans doute, en publiant les résultats des statistiques syndicales, notre but est de faciliter aux lecteurs de s'orienter sur le développement et la capacité d'action de chacune et de l'ensemble des fédérations. Ces publications statistiques doivent, en outre, fournir aux camarades chargés d'élaborer des projets sur les institutions de secours ou de formuler des propositions concernant la revision des statuts (à propos de l'organe fédératif, de l'administration ou de la question des cotisations) de nombreux points d'appui solides.

Nous voudrions seulement que l'on évite de se baser uniquement sur la comparaison des chiffres, *qui peut et doit contribuer, sans suffire à elle seule, au jugement de la situation.*

Déjà les conditions économiques et politiques du pays sont telles que les facultés de développement et d'action ne peuvent pas être les mêmes pour chaque fédération.

Ainsi, les syndicats des corporations du bâtiment se trouvent dans une situation bien plus

défavorable que ceux des arts graphiques, des cheminots et des travailleurs des communes, par rapport à la propagande, à l'administration et au fonctionnement des institutions de secours. Cet état de choses est dû à ce que les premiers, en général, sont beaucoup plus exposés aux secousses de la vie économique et qu'ils comptent parmi leurs membres beaucoup plus d'ouvriers émigrants de divers pays que les seconds.

Dans les fédérations composées en grande partie d'ouvriers de passage, on cherche moins que dans les autres à régler les conditions de travail d'une façon durable (pour longtemps à l'avance); on fait plutôt le possible pour avoir la main libre, afin de pouvoir profiter de chaque occasion favorable à l'obtention d'une augmentation de salaire. Cette tendance a naturellement sa forte répercussion sur les dépenses causées par les délégations et secours de grève.

Les fédérations qui jouissent d'une situation comme celle du Schweiz. Typographenbund qui a pu établir, pour longtemps à l'avance, par contrat collectif les conditions de travail dans la corporation, et qui au sujet de ses publications et de son administration n'a qu'à tenir compte d'une seule langue, ne dépenseront sans doute pas autant que d'autres fédérations de même grandeur pour les secours de grève, les imprimés et l'organe fédératif.

A son tour, à ce sujet, la fédération des ouvriers sur métaux, comptant environ 13,000 membres, se trouve mieux placée que les petites fédérations des relieurs, des travailleurs de la pierre et des charpentiers qui comptent de 800 à 1600 membres et sont obligées de faire leurs publications en plusieurs langues.

Ces différences trouvent leur expression dans les chiffres proportionnelles du tableau 6.

Les fédérations des cheminots et celle des travailleurs des communes et de l'Etat n'ont pas de caisse de résistance, c'est pourquoi leurs frais d'administration, comparés aux dépenses causées par les secours, paraissent très élevés. Au sujet